

- D'ici quelques mois, l'Europe devra décider quelles technologies méritent le label vert.
- Le sort du nucléaire doit encore être tranché.
- Cela n'aura aucun impact en Belgique, assure la ministre Van der Straeten.

Le nucléaire est-il une énergie durable ?

Dans le cadre du Pacte vert, l'Europe s'est fixé comme objectif de classer les activités économiques en fonction de leur impact sur la santé et l'environnement. Cette classification doit inciter les investisseurs à miser sur les activités économiques qui contribuent à lutter contre le réchauffement climatique, tout en évitant de nuire de "manière significative" à l'environnement et à la santé.

Dans un rapport publié en juin 2019, le groupe d'experts techniques sur la finance durable (*Technical expert group on sustainable finance* ou TEG) avait conclu que l'énergie nucléaire n'émettait "pratiquement pas de gaz à effet de serre pendant la phase de production" et qu'elle pouvait donc "contribuer aux objectifs d'atténuation du changement climatique".

Ce groupe d'experts n'était cependant pas arrivé à une conclusion définitive sur les autres dommages environnementaux potentiels de l'énergie nucléaire. Et de pointer le manque d'expérience internationale dans la gestion opérationnelle des déchets nucléaires de haute activité. Bref, ce groupe d'experts ne savait pas dans quelle catégorie classer le nucléaire.

Or plusieurs pays, comme la France, la République tchèque, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Hongrie et la Slovénie, comptent sur l'atome pour atteindre leurs objectifs climatiques. Ils poussent donc en faveur d'une reconnaissance du nucléaire comme énergie durable. Cette reconnaissance permettrait aux projets de nouvelles centrales nucléaires d'accéder à des financements à des taux intéressants. La durée de construction de ces nouveaux réacteurs nucléaires étant très longue, le coût du capital influence directement la rentabilité des projets.

Une technologie peu néfaste

Face à ce blocage, un avis a été demandé au Joint Research Centre (JRC), le Comité scientifique de la Commission européenne. Le rapport du JRC a fuité dans la presse et est dispo-

nible sur le site de Politico.

Le JRC arrive à la conclusion "qu'aucune preuve scientifique" n'atteste que l'énergie nucléaire est plus néfaste pour la santé et l'environnement que d'autres technologies bénéficiant déjà du label durable.

Ce comité scientifique estime que des "mesures appropriées" peuvent être prises "à un coût raisonnable" pour s'attaquer au risque d'accident nucléaire. Soit en empêchant les accidents, soit en atténuant leurs conséquences. Le JRC indique également que l'enfouissement géologique est un "moyen sûr et approprié" pour isoler les déchets nucléaires de la biosphère sur des échelles de temps très longues.

Petit bémol, le JRC rappelle qu'il n'existe, à ce jour, aucun site opérationnel d'enfouissement géologique des déchets radioactifs. La Suède, la Finlande et la France sont les plus avancées et devraient démarrer l'exploitation de leur site au cours de cette décennie.

Le JRC compare également le nucléaire à d'autres technologies en ce qui concerne le nombre de décès provoqués. Ainsi, la deuxième génération des centrales nucléaires (par exemple: Doel 3, Doel 4, Tihange 2, Tihange 3) présente un taux de mortalité "très faible". Seule l'énergie photovoltaïque obtient de meilleurs résultats.

En revanche, une autre statistique est défavorable à l'atome: celle de la "conséquence maximale" d'un accident. Selon cette statistique, le nucléaire est la technologie la plus mortelle, plus ou moins au même niveau que les barrages hydroélectriques.

Les autres impacts pas étudiés

Cependant, le JRC indique qu'un accident nucléaire peut avoir d'autres conséquences que des pertes humaines. Il peut priver des hommes et des femmes de leur habitation, endommager l'environnement... Or, bien que

ces données soient importantes, elles n'ont pas été étudiées par le JRC.

Pas encore de décision

Cet avis favorable du JRC n'ouvre pas automatiquement la voie à une reconnaissance du nucléaire en tant qu'énergie durable. La Commission européenne indique que le rapport va être examiné par des experts en radioprotection et en gestion des déchets nucléaires. Des experts du Comité scientifique de la santé, de l'environnement et des risques émergents seront aussi consultés. Ils auront trois mois pour rendre leur rapport.

Chez nous, l'ancienne ministre de l'Énergie, Marie-Christine Marghem (MR), a interrogé l'actuelle ministre de l'Énergie, Tinne Van der Straeten (Groen), sur ce rapport du JRC. Favorable à la prolongation de Doel 4 et Tihange 3, la libérale voulait savoir si cette évaluation favorable au nucléaire allait avoir des conséquences chez nous.

Réponse cinglante de Tinne Van der Straeten. "Ne mélangeons pas la recherche sur le financement de nouvelles centrales nucléaires avec notre situation belge, a-t-elle déclaré. Dans notre pays, cinq des sept réacteurs nucléaires seront fermés dans tous les cas. Ils sont trop vieux. Ils présentent des fissures et ils nécessitent des investissements de sécurité non rentables de plus d'un milliard d'euros. L'opérateur lui-même ne demande pas leur extension."

"De nouvelles centrales nucléaires n'ont jamais été une piste dans notre pays, a ajouté Tinne Van der Straeten. Il y a l'obstacle du prix. Sans soutien massif de l'État, les nouvelles centrales nucléaires ne sont pas rentables. Hinkley Point, au Royaume-Uni, bénéficie d'un prix d'électricité garanti de 92,5 livres/MWh pendant 35 ans. Nos derniers parcs éoliens en mer du Nord ont un prix garanti de 79 euros/MWh."

Laurent Lambrecht

